

# PROCES-VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 23 JANVIER 2024

**Etaient présents :** GOUIRAND Alain, FRANC Daniel, BONETY Myriam, MERLINO Bernard, LEMEUR Sabrina, CAVALIER Baptiste, MISTRE Suzie, GARCIA Jean.

**Absent(s) excusé(s) :** Mme LEBouc Nathalie (pouvoir à M. GOUIRAND Alain), M. CALAC Jean-Baptiste (pouvoir à M. FRANC Daniel),

**Absents excusés :** Mme EYMARD Laurence, Mme RODRIGUEZ Marielle, Mme FIORITO Marie-Laure, M. NOUVEL Yannick.

**Absente :** Mme BLANC Chantal

**Secrétaire de séance :** Mme BONETY Myriam

Monsieur Le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

### **Ordre du jour :**

- 1 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du 18 décembre 2023,
- 2 – Délibération sollicitant la subvention DETR/DSIL,  
Questions diverses

---

### **1 – Approbation du Procès-Verbal du 18 décembre 2023**

Lecture du PV du 18 décembre 2023.

**L'assemblée APPROUVE à l'unanimité le PV du 18 décembre 2023.**

### **2 – Délibération sollicitant la subvention DETR/DSIL**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle, sur la commune.

Ce projet de MSP s'inscrit dans une stratégie plus globale d'attractivité du territoire, la volonté de la commune est à la fois de développer le cadre de vie ainsi que les services proposés. La future MSP permettra une meilleure coordination dans la prise en charge des patients, les praticiens vont pouvoir travailler de manière collégiale et confronter leurs expériences pour une prise en compte plus globale des patients.

La MSP offrira des locaux adaptés aux besoins des usagers avec un équipement adapté à l'accueil des personnes en situation de handicap, des espaces d'attente et des sanitaires avec des accès et de sécurité respectée.

Le projet consiste au réaménagement du bâtiment existant des anciennes écoles et Mairie et une extension pour accueillir le nouveau pôle « Maison Médicale ».

Sachant que le coût du projet s'élève à 314 400.00 € HT, il explique que pour financer ce projet il est possible de solliciter une aide financière sous forme de subvention auprès de la Préfecture de Vaucluse au titre de la DETR/DSIL (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux/Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour l'exercice 2024, le montant de la subvention sollicitée pourrait être de 80 000.00 €.

**L'assemblée APPROUVE à l'unanimité la demande de subvention au titre de la DETR/DSIL.**

### **Questions diverses**

**NEANT**

Fin de la séance :19H00

Le Maire,  
A. GOUIRAND

Le Secrétaire de Séance,  
M. BONETY